



**Journée cabaret  
Les Folies Fermières  
21 Avril 2024**



**L'ASCE NSO 31 vous propose de nous retrouver le 21 Avril 2024  
pour une journée spectacle.**

**Programme :**

**9h30 : visite découverte de la ferme en tractotrain**

**12h : repas avec des produits de la ferme**

**14h : spectacle cabaret**

**au domaine Les Folies Fermières**

**Mazies - 1717 route de Saint Sulpice**

**81500 - GARRIGUES**

Le montant par personne sera de 76 € .

Cette participation comprend la visite de la ferme en tractotrain, le repas de midi (Salade paysanne, Volaille et son accompagnement, Dessert du chef, apéritif, vin & café) et le spectacle à 14h.

Le rendez-vous se fera sur place à 9h15. Le covoiturage sera priorisé par chaque ASCE.

Renseignements et inscriptions

auprès de Daniel Hanot courriel/mail : [danielpas2c@gmail.com](mailto:danielpas2c@gmail.com) Tél : 06 07 24 61 15  
avant le 21 Mars 2024

**Nombre de places limité à 40 personnes.**



**ASCE NSO 31**

**FICHE INSCRIPTION**  
**Journée cabaret**  
**Les Folies Fermières**  
**21 Avril 2024**



**URASCE**  
Midi-Pyrénées  
couleur passion

à retourner avant le 21 Mars 2024  
à votre ASCE

NOM :

PRENOM :

ASCE N° :

Nbr de personnes adhérentes : ..... x 76 € = ..... €

avec menu enfants : ..... x 46 €

Renseignements : Daniel HANOT mail : [danielpas2c@gmail.com](mailto:danielpas2c@gmail.com)

L'inscription se fera uniquement auprès de votre ASCE qui enverra la fiche récapitulative avec >>>> Visa du président ASCE

SEULES SONT VALIDES LES INSCRIPTIONS AVEC LE REGLEMENT. Le paiement par chèques-vacances est accepté. Les chèques bancaires seront à libeller à l'ordre de votre ASCE.

Le fait de s'inscrire au week-end implique que les participants à la manifestation abandonnent leur droit à l'image au bénéfice de l'organisation. Toutefois, si un participant refuse, il le mentionnera par écrit sur le bulletin d'inscription, mais il ne peut s'opposer à des photos de groupe sur lesquelles il apparaît. Ces images pourront être utilisées sur tous supports.

\*En cas d'annulation après le 14 avril 2024, et sauf cas de force majeure, le paiement ne sera pas restitué.

Signature du responsable ASCE :

Signature :